Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-direction des Politiques de Formation et d'Education** *Bureau des examens et des certifications* **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07SP** **Claudine LEVY : 01 49 55 52 79**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2008-2001** **Date: 07 janvier 2008**

Date de mise en application : immédiate (session d'examen de 2009)

Nombre d'annexes : 3

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Définition des épreuves terminales ET2, ET3, D, E et F et des épreuves en CCF D, E et F spécifiques au BTSA option « Aquaculture ».

Bases juridiques : arrêté du 9 juillet 2007 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option Aquaculture.

Mots-clés : BTSA Aquaculture, épreuves terminales, épreuves en CCF

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la république des TOM - Conseil général de génie rural des eaux et forêts - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - organisations syndicales de l'enseignement agricole public - fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de préciser la définition des épreuves spécifiques à l'option rénovée « AQUACULTURE » du BTSA.

Les épreuves concernées sont les suivantes :

- L'épreuve terminale n° 2 (ET2 ou EPI) « Epreuve professionnelle interdisciplinaire » Epreuve du premier groupe, orale, de coefficient 7

- Epreuve terminale n°3 (ET3) « Soutenance du rapport de stage » Epreuve du premier groupe, orale, de coefficient 8

- Epreuve D du 2ième groupe « Economie générale et approche socio-économique » de coefficient 2.

- Epreuve E du 2ième groupe « Connaissances fondamentales » de coefficient 4

- Epreuve F du 2ième groupe « Conduite de productions » de coefficient 5

Les présentes dispositions sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2007 pour la session d'examen 2009 du BTSA « Aquaculture ».

Ces dispositions se substituent, pour l'option « Aquaculture » du BTSA, aux dispositions précisées pour le BTSA Productions aquacoles du BTSA :
- de la note de service DGER/SETFP/POFET/N92/N° 2087 du 27 août 1992,
- de la note de service DGER/POFEGTP/N95/N°2106 du 12 octobre 1995

Epreuves du 1er groupe

Epreuve terminale n°2
Epreuve professionnelle interdisciplinaire (EPI)
Coefficient 7

C'est une épreuve orale de synthèse à caractère professionnel qui fait appel aux connaissances scientifiques techniques et économiques du candidat. Elle a un coefficient de 7.

Objectifs de l'épreuve

A partir d'une visite, le candidat doit comprendre et analyser le fonctionnement d'un site de production aquacole (la pêche professionnelle est exclue).
Le candidat analyse les interactions entre les domaines scientifique, technique, économique et environnemental à partir des informations recueillies et de ses connaissances.

Déroulement de l'épreuve

Elle se déroule en 2 étapes indépendantes.

La première étape est la visite du site de production aquacole.
Un dossier de présentation générale de l'entreprise est remis au candidat avant la visite. Ce dernier dispose de 2 heures au maximum pour observer le système de production et questionner le professionnel.

La deuxième étape est une interrogation orale de 30 minutes à partir d'une question tirée au sort parmi celles préparées par le jury.
Les questions portent essentiellement sur l'analyse du système de production, la conduite de la production, la prise de décision. Elles doivent tenir compte du caractère obligatoire ou accessoire de (ou des) espèce(s) produite(s) et notamment en adaptant le niveau d'exigence attendu pour les réponses.
Le candidat dispose d'une heure de préparation.
Le candidat expose sa réponse à la question pendant 10 minutes et s'entretient avec le jury pendant 20 minutes. L'entretien doit aborder les domaines scientifique et technique, socio-économique et environnemental.

Evaluation de l'épreuve

Elle est réalisée par deux examinateurs au maximum : un professionnel du secteur aquacole et un enseignant de sciences et techniques aquacoles ou, le cas échéant, de sciences économiques et sociales et de gestion intervenant en BTSA Aquaculture.
La notation est réalisée à partir de la grille d'évaluation critériée en annexe 1.

Epreuve terminale n°3 (ET3)
Soutenance du rapport de stage
Coefficient 8

Lors de son inscription, le candidat choisit l'entreprise support de son épreuve parmi les 5 filières mentionnées ci-dessus.
L'épreuve orale de soutenance du rapport de stage permet de vérifier les compétences professionnelles acquises par le candidat durant le stage principal. Elle a une durée de 45 minutes et un coefficient 8.

Le stage principal se déroule dans une exploitation, une entreprise ou un atelier de production aquacole en France ou à l'étranger sur une durée de 8 semaines minimum.
Pour un stage principal à l'étranger, l'accord du président de jury et du service régional de la formation et du développement est nécessaire. Il ne peut pas être envisagé que 2 étudiants de la même promotion et du même établissement étudient la même unité ou le même atelier de production dans une même entreprise.

Objectif de l'épreuve

Le rapport de stage doit privilégier une démarche méthodologique. L'épreuve permet au jury d'évaluer les connaissances du candidat, son aptitude à analyser, à exposer une situation et à proposer une ou plusieurs voies d'évolution.

Organisation de l'épreuve

Elle comprend 2 parties : la production du rapport écrit et sa soutenance.
Dans le rapport écrit, le candidat analyse le fonctionnement de l'entreprise aquacole dans son contexte. Il propose une ou des solutions en réponse à des problématiques identifiées et en cohérence avec les conclusions de l'approche systémique qu'il a conduite et qui prennent en compte les finalités du maître de stage.
La soutenance orale dure 45 minutes dont 15 sont consacrées à l'exposé, 30 minutes maximum sont consacrées à un entretien avec les examinateurs.

Evaluation

Elle est réalisée par 3 examinateurs :
- un professionnel de l'aquaculture,
- un enseignant de sciences et techniques aquacoles
- un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion intervenant en BTSA Aquaculture.

Le professionnel et l'enseignant de sciences et techniques aquacoles corrigent le document écrit et attribuent une note d'écrit avant la partie orale. La soutenance et l'entretien sont évalués par les 3 examinateurs qui attribuent une note d'oral. La notation est réalisée à partir des deux grilles nationales d'évaluation critériées en annexe 2.

Epreuves du 2ième groupe

Epreuve D
Economie générale et approche socio-économique

Il s'agit d'une épreuve du 2ième groupe. Elle a un coefficient 2.
Les modules concernés par cette épreuve sont les modules M21 et M57.

Les objectifs de l'épreuve

Elle permet de vérifier les connaissances d'économie générale, relatives aux aspects réglementaires et législatifs inhérents aux productions aquacoles ainsi que la capacité à organiser au sein d'une filière des actions de mise en marché ou de valorisation des produits.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats bénéficiant du contrôle en cours de formation

L'épreuve D est constituée par 2 contrôles de coefficient 1.
Un contrôle porte sur les enseignements du module M21. Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 3 heures ou de 3 heures 30 si des documents sont joints. Le sujet proposé permettra un développement structuré sur un concept d'économie générale.

Un contrôle s'appuie sur les enseignements du module M57. Le candidat réalise une production écrite (dossier) qu'il présente à l'oral.
Le dossier porte sur une présentation succincte d'au moins 2 filières et développe une analyse comparative d'aspects spécifiques en mettant en évidence les conséquences sur le fonctionnement des filières. Le stage complémentaire au stage principal peut servir de support pour l'élaboration du dossier « filière ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats ne bénéficiant pas du contrôle en cours de formation

Nature de l'épreuve

L'épreuve qui permet de vérifier les connaissances d'économie générale, relatives aux aspects réglementaires et législatifs inhérents aux productions aquacoles ainsi que la capacité à organiser au sein d'une filière des actions de mise en marché ou de valorisation des produits est orale, d'une durée de 35 minutes : 20 minutes sont consacrées à la préparation de la réponse à une question tirée au sort et 15 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examinateur.

Evaluation de l'épreuve

Elle est réalisée par un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion intervenant dans les modules concernés.

Epreuve E
Connaissances fondamentales

Il s'agit d'une épreuve du 2ième groupe. Elle a un **coefficient 4**.
Les modules concernés par cette épreuve sont les modules M51 et M52.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier l'acquisition :
-des savoirs fondamentaux nécessaires à l'analyse du fonctionnement des écosystèmes aquatiques,
-des connaissances scientifiques relatives aux espèces élevées en aquaculture.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats bénéficiant du contrôle en cours de formation

L'épreuve E se compose de 3 contrôles.

Un contrôle est de nature pratique, coefficient 1, il comprend deux parties :

- Travaux pratiques de chimie (portant sur le contenu du module M51). Cette partie évalue non seulement la gestuelle, mais aussi la justification du protocole et l'interprétation du ou des résultats.
- Travaux pratiques de biologie-écologie portant sur le contenu du module M51 (Objectif 1). Cette partie peut intégrer la dissection d'un organisme aquatique.(Objectif 1-3 du M 52).

Remarque : Les deux parties peuvent être réalisées au laboratoire et/ou sur le terrain. Elles peuvent être regroupées dans le temps et être organisées sur un même milieu.

Un contrôle est écrit d'une durée de 3 heures et porte sur le contenu des modules M51 et M52. Il a un coefficient de 1,5.
Il comporte obligatoirement une ou plusieurs questions portant sur la réglementation (Objectif 3-3 du module M51).
Remarque : Les quatre disciplines ; Biologie-écologie, Sciences et techniques aquacoles, Sciences Physiques, Sciences Economiques constitutives des modules peuvent être évaluées dans ce CCF.

Un contrôle est écrit d'une durée de 2 heures portant sur les enseignements de biologie du module M52. Il a un coefficient de 1,5.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats ne bénéficiant pas du contrôle en cours de formation

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve écrite qui s'appuie sur des documents d'information fournis avec le sujet.
La durée de l'épreuve est fixée à trois heures.

Evaluation

Elle est réalisée par un enseignant de Biologie Ecologie ou de Sciences et techniques aquacoles ou de Sciences Physiques en atelier de correction, intervenant dans les modules M51 ou M52.

Epreuve F
Conduite de productions

Il s'agit d'une épreuve du 2ième groupe. Elle a un **coefficient 5**.
Les modules concernés par cette épreuve sont les modules M53, M54, M55 et M56.

Objectif de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif l'évaluation des connaissances techniques et économiques nécessaires à la mise en place et la conduite d'un système de production spécialisé dans le cadre d'une entreprise aquacole et de la capacité à raisonner la conduite et l'évolution de ce type d'entreprise.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats bénéficiant du contrôle en cours de formation

Elle se compose de 4 ou 5 CCF répartis en deux groupes d'épreuves.

Le premier groupe de CCF, qui représente un coefficient de 2, comporte 2 ou 3 contrôles répartis sur les 2 années de formation. Ils vérifient l'acquisition des connaissances disciplinaires ou bi-disciplinaires :

- sciences et techniques des équipements et physique,
- sciences et techniques aquacoles,
- sciences économiques et sociales et de gestion.

Le deuxième groupe correspond à 2 contrôles organisés l'un en fin de première année de formation, l'autre en cours de deuxième année, chacun de coefficient 1,5. Un contrôle au moins est une épreuve orale et/ou pratique portant sur les connaissances professionnelles de conduite de productions.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats ne bénéficiant pas du contrôle en cours de formation

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve écrite qui s'appuie sur un dossier documentaire fourni avec le sujet et dont le temps de lecture ne pourra excéder trente minutes. La durée de l'épreuve est fixée à quatre heures, lecture de documents comprise.

Evaluation de l'épreuve

Elle est réalisée par un enseignant de sciences et techniques des équipements ou de sciences et techniques aquacoles ou de sciences physiques ou de sciences économiques et sociales et de gestion intervenant dans les modules M53, M54, M55, M56 sur la base d'indications de correction.

Sophie PALIN

L'adjointe au Chargé de la sous-direction
des politiques de formation et d'éducation

BTSA AQUACULTURE
GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE TERMINALE N°2 :
EPREUVE PROFESSIONNELLE INTERDISCIPLINAIRE

SESSION

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT N° DE LA QUESTION :

1. Répondre à une problématique dans le cadre du contexte global de l'exploitation aquacole Capacité à situer la problématique posée dans le contexte de l'entreprise Capacité à répondre à la question en envisageant les interactions scientifiques et techniques, socio économiques et environnementales Capacité à mobiliser et à traiter les informations apportées par le professionnel dans le cadre d'une démarche analytique et/ou systémique Capacité à mobiliser ses connaissances	/ 5 / 3 NOTE / 8
2. Débattre avec le jury	
Capacité à approfondir des aspects d'ordre scientifiques et techniques, socio-économiques et environnementaux en s'appuyant sur ses connaissances et les informations recueillies	-scientifiques et techniques / 4 - socio-économiques / 3 - environnementaux / 2
Capacité à comprendre les questions, à argumenter, à débattre et à émettre un avis personnel motivé	/ 1 NOTE / 10
3. Communiquer	
Capacité à présenter une prestation orale de qualité : - cohérence de plan - utilisation des outils de communication de qualité - gestion du temps - dynamisme et force de persuasion	NOTE / 2
Appréciation générale (obligatoire)	NOTE FINALE / 20 en points entiers

Signatures

BTSA AQUACULTURE
GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE TERMINALE N°3 :
EPREUVE DE RAPPORT DE STAGE 1/2

SESSION

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT N° D'ORDRE :

TITRE DU RAPPORT :

1. GRILLE D'EVALUATION DE L'ECRIT DU RAPPORT DE STAGE

	Note	Observations
C1 Capacité à construire un rapport clair et lisible, selon un plan cohérent et comportant une bonne répartition entre le texte et les annexes (50 pages maximum hors annexes justifiées). Le rapport comporte un résumé d'une page maximum ainsi qu'une fiche synoptique de l'exploitation	/ 1	
C2 Capacité à faire l'analyse globale de l'exploitation, de l'entreprise ou de l'atelier dans son environnement, et de son fonctionnement (analyse des objectifs, des contraintes, de l'organisation, de la cohérence générale … et des résultats économiques)	/ 4	
C3 Capacité à proposer une solution justifiée à un problème constaté en situation de stage ou à étudier un projet, non seulement dans ses dimensions technico-économiques mais aussi sociales et culturelles, replacé dans le contexte global de l'exploitation, de l'entreprise ou de l'atelier et de son environnement.	/ 3	
Signatures :	NOTE de l'écrit : / 8	

BTSA AQUACULTURE
GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE TERMINALE N°3 :
EPREUVE DE RAPPORT DE STAGE 2/2

SESSION

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT N° D'ORDRE :

TITRE DU RAPPORT :

2. GRILLE D'EVALUATION DE L'ORAL DU RAPPORT DE STAGE

	Note	Note et observations
C4 Capacité du candidat à présenter en 15 minutes le rapport en mettant en évidence, par les techniques de communication de son choix *, les éléments de son analyse, de son diagnostic et de ses propositions qu'il juge essentiels pour engager le débat	/ 4	
C5 Capacité du candidat à argumenter et à débattre avec le jury en s'appuyant sur ses connaissances et sur ses expériences	/ 8	

Appréciation générale et observations (obligatoires)	NOTE de l'oral : / 12

Signatures

NOTE FINALE / 20

(en points entiers)